

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

25 JANVIER 2016
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 25 janvier 2016, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Monsieur Beny Masella, Maire
 Madame Julie Tasker-Brown, Conseillère
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présents: M. Stéphan Dulude, Directeur général
 Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Vingt-quatre (24) personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20160125-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h00.

2. Accueil des visiteurs

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 25 janvier 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20160125-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- séance spéciale du 21 décembre 2016;
- séance ordinaire du 21 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.
20160125-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

M. le Maire Masella nota que la Ville a dû mettre à jour son plan d'intervention quant à la mise en priorité des rues où des travaux d'infrastructures pourraient faire l'objet de projet admissibles à des subventions, ceci afin de respecter les critères gouvernementaux. Cependant, la Ville doit aussi utiliser ce qui lui reste de fonds disponibles en vertu du programme de remboursement de la taxe sur l'essence, avant de pouvoir en obtenir d'autres ailleurs. Ainsi, elle a dû choisir un projet situé assez haut sur la liste des priorités, mais assez modeste pour ce qui reste d'argent, et dans cette optique le meilleur choix a semblé être Strathearn entre Curzon et Milner. Le plan d'intervention mis à jour a aussi confirmé que les trois derniers pâtés de maison sur Brock et le dernier sur Ballantyne sont dans les premiers sur la liste, ce que le Ministère des Affaires municipales évalue maintenant de son côté. Au cours des six dernières années, la Ville n'a entrepris aucun projet important de réhabilitation routière sans s'assurer qu'un autre niveau de gouvernement y contribuerait significativement. Cet objectif demeure. En ce qui concerne les nouveaux feux de signalisation au coin d'Avon et Westminster, M. le Maire dit qu'il n'y a pas eu trop de problèmes depuis leur installation. Des résidents ont émis des suggestions pour améliorer la situation, qu'il a transmises au Ministère des Transports. Enfin, il dit que le prochain Café avec le Maire sera le 24 février.

7. Contrats et Greffe

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

8. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 18 décembre 2015 au 20 janvier 2016

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 18 décembre 2015 au 20 janvier 2016 totalisant 682 946,77 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.
20160125-004

b) Délégation de pouvoirs pour le mois de janvier 2016

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité.
20160125-005

c) Remboursement de dépenses – rencontres du comité sur Hydro-Québec

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

1) Que la Conseillère Julie Tasker-Brown soit autorisée à effectuer des dépenses s'élevant à un montant maximum de 100,00\$ pour le compte de la Ville de Montréal-Ouest, deux fois par mois, afin de préparer un repas aux membres du comité sur Hydro-Québec.

2) Que ces dépenses soient remboursées à la Conseillère Julie Tasker-Brown sur présentation de pièces justificatives et soient imputées au poste budgétaire 02-110-00-610.

Adoptée à l'unanimité.
20160125-006

d) Subventions 2016

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

Que la Ville de Montréal-Ouest accorde les subventions suivantes pour l'année 2016:

• Bibliothèque pour enfants de Montréal-Ouest	82 950\$
• Bibliothèque publique de Montréal-Ouest	62 500\$
• Bibliothèque publique de Montréal-Ouest – provisoire (frais de déménagement)	3 000\$
• The Informer	5 000\$
• Conseil des services communautaires	4 200\$

- Historien de la Ville (M. David Watson)

500\$

Adoptée à l'unanimité.

20160125-007

e) Art Etc.

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu, la Conseillère Elizabeth Ulin ayant déclaré s'abstenir en raison d'un intérêt dans l'affaire considérée:

Que le Conseil accepte de louer la grande salle de réunion à l'Hôtel de Ville, lors du salon d'art et d'artisanat qui se tiendra trois jours en novembre 2016, pour un montant de 2 535,20\$ (taxes incluses) et un nombre total de vingt-quatre (24.5) heures et demie comprenant la tenue de l'événement, sa préparation et le ménage, et de maintenir les autres conditions de la dernière entente en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

20160125-008

9. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 20 janvier 2016.

2) D'approuver, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, aux conditions posées par le CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet	Recommandation du CCU
260 Brock N.	enlèvement d'une fenêtre de sous-sol	tel que présenté;
220-222 Westminster N.	remplacement d'une porte de garage	tel que présenté;
462 Brock N.	remplacement d'une porte-patio arrière	tel que présenté;
187 Sheraton	remplacement de porte, de fenêtres et du revêtement près de l'entrée	avec conditions;
35 Fenwick	modification aux ouvertures (portes, fenêtres).	avec conditions.

3) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
220-222 Westminster N.	remplacement de bardeaux de toiture;
47 Ainslie	remplacement d'une porte-patio par une porte double.

4) De refuser l'examen des plans et projets suivants, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
37 Westminster S.	remplacement d'une porte.

Adoptée à l'unanimité.

20160125-009

10. Travaux publics

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

11. Ressources humaines

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

12. Nominations

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

13. **Rapport des Conseillers**

a) **Siège Numéro 3**

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Finances, Administration et Ressources humaines.

b) **Siège Numéro 4**

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Travaux publics et Bâtiment.

c) **Siège Numéro 1**

Julie Tasker-Brown, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme et Environnement.

d) **Siège Numéro 2**

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique, Loisirs et Culture.

14. **Dépôt de documents**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

15. **Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

a) **Adoption du Règlement n° 2016-001 – Règlement concernant la protection des arbres durant des travaux de construction ou d'aménagement paysager ou d'abaissement permanent au niveau du sol**

ATTENDU que, dispense de lecture ayant été demandée lors de l'avis de motion, une copie de ce règlement fut remise aux membres du Conseil en conformité à la loi, et que ceux-ci, déclarant en avoir pris connaissance, renoncent à la lecture dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2016-001, intitulé « Règlement concernant la protection des arbres durant des travaux de construction ou d'aménagement paysager ou d'abaissement permanent au niveau du sol », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20160125-010

b) **Adoption du Règlement n° 2016-002 – Règlement concernant un amendement au Règlement de zonage n° 2010-002 au sujet du stationnement et de l'aménagement extérieur afin de normaliser la création de nouvelles places de stationnement et toute modification aux espaces de stationnement actuels, ainsi que l'ajout de clôtures et de haies dans le cas d'une entrée charretière ou allée de circulation partagée**

ATTENDU que, dispense de lecture ayant été demandée lors de l'avis de motion, une copie de ce règlement fut remise aux membres du Conseil en conformité à la loi, et que ceux-ci, déclarant en avoir pris connaissance, renoncent à la lecture dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2016-002, intitulé « Règlement concernant un amendement au Règlement de zonage n° 2010-002 au sujet du stationnement et de l'aménagement extérieur afin de normaliser la création de nouvelles places de stationnement et toute modification aux espaces de stationnement actuels, ainsi que l'ajout de clôtures et de haies dans le cas d'une entrée charretière ou allée de circulation partagée », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20160125-011

c) **Avis de motion et dispense de lecture d'un règlement autorisant un emprunt pour la réalisation de travaux routiers, d'aqueduc et d'égout et la réparation de trottoirs sur l'avenue Strathearn Nord entre Curzon et Milner**

Monsieur le Maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt pour la réalisation de travaux routiers, d'aqueduc et d'égout et la réparation de trottoirs sur l'avenue Strathearn Nord entre Curzon et Milner ».

Un projet de règlement sera mis à la disposition du public au moins deux jours juridiques avant la séance à laquelle le Conseil aura choisi d'adopter ledit règlement.

Monsieur le Maire Masella demanda que dispense de lecture dudit règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt pour la réalisation de travaux routiers, d'aqueduc et d'égout et la réparation de trottoirs sur l'avenue Strathearn Nord entre Curzon et Milner » soit accordée.

16. Période de questions du public

À 20h40, M. le Maire a annoncé le début de la période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillères.

Daniel Markuze dit qu'un véhicule a pratiquement bloqué l'accès à son allée, la veille d'une tempête de neige alors que les agents de sécurité publique (ASP) ne remirent pas de constat d'infraction au propriétaire comme ils auraient dû le faire. L'ASP ayant trouvé ledit propriétaire, lui fit retirer son véhicule, mais aurait dû néanmoins lui donner un constat. La Conseillère Ulin lui conseilla de la prévenir par courriel si de tels problèmes surgissent de nouveau, pour qu'elle puisse y donner suite en temps utile. Le résident, sur un autre point, nota que la semaine précédente, des gens dans sa rue ont mis leurs poubelles à la rue avant le jour prévu pour la collecte, ou avant l'heure prévue dans le règlement. La Conseillère Ulin admit que ceci n'est pas acceptable et lui demanda de l'aviser aussitôt que de telles choses arrivent. En ce qui concerne les nouveaux feux de signalisation sur Avon, il dit espérer qu'ils resteront après la fin des travaux dans le projet Turcot. M. le Maire Masella observa que presque personne ne s'en est plaint. Le résident suggéra qu'un bouton d'appel pour piétons soit ajouté et qu'il s'attendait que les lignes de rue soient peintes ce printemps. Au sujet du règlement sur l'aménagement de stationnements, il dit comprendre le but du Conseil, mais demanda comment il pourrait être se concilier avec la réalité que le nombre de places de stationnement dans les rues est limité. La Conseillère Tasker-Brown répondit qu'un autre fait est que des espaces verts sont perdus avec le pavage de zones gazonnées, qui signifie aussi moins de sol végétal pour absorber l'eau de pluie. Donc un équilibre doit être trouvé. Par exemple, la Ville a introduit un nouveau permis de stationnement de 24 heures. Le résident demanda quand le problème causé par l'état d'un immeuble sur Northview sera résolu. Le Maire dit que la Ville attend une date d'audition au tribunal.

Ian Robinson se dit d'accord avec l'adoption d'un règlement sur la protection des arbres. Il demanda combien coûterait l'étude sur l'aréna. M. le Maire répondit que ce qu'on veut obtenir est un concept pour le nouveau centre de loisirs et cela devrait coûter entre 20 000 \$ et 21 000 \$.

Susan Farmer demanda quand ce nouveau centre de loisirs deviendra réalité. M. le Maire expliqua qu'un concept préliminaire doit d'abord être défini, ensuite une subvention sera demandée et après, s'il y a une subvention, on finalisera ce concept. Mais avant que cela puisse être fait, il faudra connaître et maîtriser les paramètres d'un programme d'aide financière dont les lignes directrices ne sont pas encore définies.

Richard Morin nota que son compte de taxes foncières a grimpé de 1.2 %. Il se dit en désaccord avec le nouveau projet d'aréna parce qu'il occasionnerait une autre hausse de taxes. Il dit aussi que les ASP ne devraient pas assister aux séances du Conseil, et devraient plutôt être sur la route. Au sujet du nouveau règlement de protection des arbres, il jugea intéressant que la Ville elle-même ait abattu des arbres pour les fins du nouveau parc canin, tout en insistant que les résidents doivent préserver les leurs. M. le Maire nota que chaque arbre abattu par la Ville est remplacé. Le résident dit apprécier que les ASP exercent leur jugement en ne donnant pas des constats d'infraction de manière systématique lorsque les déchets sont mis à la rue d'avance.

David Superstein nota que les opérations de déneigement après la première grande tempête ont pris une journée et demie dans sa rue et s'en dit satisfait. Touchant l'augmentation des coûts pour la collecte des déchets et du compost, il dit ne pas comprendre pourquoi la collecte du compost doit être hebdomadaire plutôt que bimensuelle. En hiver, les déchets domestiques gèlent; en été, une grande partie du compost est faite de résidus gazonniers, et inodores. M. le Maire répondit que l'augmentation n'est pas tellement liée à la fréquence des collectes; c'est surtout le volet de la collecte des déchets qui est en cause. La Conseillère Tasker-Brown se dit d'avis que réduire le nombre des collectes pour économiser est une fausse bonne idée. Les gens qui rateraient la semaine de collecte pour le compost pourraient bien décider de le mettre avec les déchets. Le résident dit que ce serait très bien d'obtenir une nouvelle aréna. Il nota que les contribuables payeront pour cela aux niveaux municipal, provincial et fédéral, mais ajouta que ceux qui le veulent vraiment devraient s'engager à faire du

bénévolat pour recueillir les fonds nécessaires. M. le Maire Masella l'assura que ce projet n'ira pas de l'avant à moins de bénéficier aussi d'autres contributions en dehors des subventions gouvernementales.

Michael Shinder, concernant le projet d'aréna, dit avoir saisi que trois options sont sur la table et en proposa une quatrième, à savoir, construire un nouveau centre de loisirs sans patinoire, mais avec un gymnase. Il soutint qu'il n'en coûterait pas plus de 25 % du prix pour une nouvelle aréna. M. le Maire dit aimer l'idée, si jamais il devait arriver que le projet initial ne puisse trouver un financement tel quel.

Daniel Boulerice souligna l'importance de l'aréna pour la communauté, et celle de mieux publiciser les assemblées sur ce sujet. M. le Maire dit qu'elles ont été annoncées aux dernières séances du Conseil, par le bulletin électronique (deux fois) et sur le site internet. La Conseillère Ulin reconnut que ce n'est pas tout le monde qui assiste aux séances, mais ajouta qu'un sondage téléphonique sera aussi fait. Le résident dit que l'on doit clairement expliquer les coûts associés à chaque option et l'état réel du bâtiment. M. le Maire nota que beaucoup de choses sont présentement fonctionnelles dans l'aréna, mais non totalement. Par exemple, il y a assez de douches pour une personne à la fois, mais pas pour toute une équipe. Le résident se dit préoccupé de ce que les estimations de coût arrivent toujours en-dessous des coûts réels.

Andrea Pawmbo se plaignit des trottoirs dans sa rue. Elle rapporta un incident dont elle dit croire qu'il devrait convaincre la Ville de procéder aux réparations nécessaires aussitôt que possible. M. le Maire dit que cette section de l'avenue Brock figure en haut de la liste que la Ville a soumise pour demander de nouvelles subventions au Ministère des Affaires Municipales.

Une résident de l'avenue Brock demanda un référendum à propos du projet d'aréna. Bien que personnellement en faveur de ce projet, elle se dit incertaine qu'une population vieillissante comme à Montréal-Ouest en ait besoin. M. le Maire Masella répondit que pour cette raison il y aurait aussi un espace communautaire dans le futur édifice, qui serait un centre polyvalent. Le résident demanda quand on saura à quoi il ressemblera. M. le Maire répondit que ce sera après que l'on connaîtra le montant de la subvention et l'avis des résidents.

David Superstein voulut savoir ce qu'il en est de l'état de l'avenue Westminster selon l'étude que la Ville a commandée il y a quelque temps. M. le Maire Masella dit que l'étude n'a pas conclu que cette rue devait être refaite dans un nombre d'années précis, quoiqu'il faudra en arriver là bientôt. Le résident demanda aussi le statut des négociations avec le Commission scolaire English Montreal (CSEM), concernant l'achat du parc Percival. M. le Maire répondit que la CSEM et la Ville ont chacune soumis une évaluation du terrain. On attend maintenant celle d'une tierce partie.

Michael Shinder se demanda si la Ville serait autorisée à construire un centre de loisirs avec seulement un gymnase après avoir demandé une subvention pour en avoir un avec une aréna. Il suggéra que la Ville soumette deux plans. M. le Maire dit que la Ville essaiera d'obtenir le mieux qu'elle puisse obtenir.

17. Levée de la séance

À 21h25, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20160125-012

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20160125*